



Politique d'annulation et de remboursement

Politique d'annulation et de remboursement à l'initiative du participant

Le participant peut, au plus tard vingt (20) jours ouvrables précédant la date de l'événement, annuler sa demande d'inscription en envoyant un courriel à conferences@tertio.ca. Un remboursement de 50 % sur les frais d'inscription sera appliqué ;

Aucun remboursement ne sera accordé par Ressources Mines et Industrie (Groupe Tertio) pour toute demande d'annulation transmise après l'expiration du délai précisé précédant la date de tenue de l'événement ;

Le participant accepte expressément qu'aucun remboursement ne sera accordé au motif que le participant ne puisse présenter de passeport vaccinal, ne se soit pas présenté à l'événement, en raison des intempéries, sous réserve de la politique d'annulation d'événement pour cause de force majeure ;

Le transfert de l'inscription à une personne de votre choix est possible. Toutefois, en raison des mesures sanitaires en vigueur, il est possible de le faire, 5 jours ouvrables avant l'événement, en avisant Ressources Mines et Industrie (Groupe Tertio) par écrit à conferences@tertio.ca.

Politique de report et de remboursement à l'initiative de Ressources Mines et Industrie (Groupe Tertio)

Ressources Mines et Industries (Groupe Tertio) se réserve le droit de reporter ou de modifier en tout ou en partie le programme de ses événements et le format de ses événements ;

En cas de report d'un événement, l'inscription sera automatiquement transférée à la nouvelle date prévue.

Politique de remboursement en cas d'annulation d'événement pour cause de force majeure

Ressources Mines et Industrie (Groupe Tertio) transmettra un remboursement de 75 % du montant payé par le participant, dans un délai de quinze (15) jours suivant confirmation de l'annulation de l'événement pour cause de force majeure ;

Le terme « force majeure » correspond à un événement hors du contrôle de Ressources Mines et Industrie (Groupe Tertio) ou de ses partenaires qui force Ressources Mines et Industrie (Groupe Tertio) à annuler l'événement ;

Les intempéries, à l'exception d'événements météorologiques extrêmes, ne correspondent pas à une force majeure ;

Advenant un événement d'une force majeure, la responsabilité de Ressources Mines et Industrie (Groupe Tertio) sera expressément limitée au remboursement du prix payé pour l'inscription à l'événement.

Politique de report de l'événement en raison de la pandémie de COVID-19

Pour des raisons exceptionnelles, imprévisibles et hors du contrôle de Ressources Mines et Industrie (Groupe Tertio), toutes les inscriptions pour un événement qui aurait été reporté en raison des mesures sanitaires imposées par le gouvernement du Québec liées à la COVID-19 seront automatiquement créditées et transférées à une nouvelle édition.